

Comment partager les biens du defunt ?

Par **flena**, le **04/03/2009** à **16:48**

Bonjour,

voici un cas auquel je n'arrive pas à résoudre :

M.X vient de décéder et il laisse à sa succession, son père et son fils.

Sa succession se compose d'un immeuble qui lui vient de la succession de son père et une voiture qui lui a été donnée par son frère.

Comment vont -être partagés ces 2 biens ?

Merci d'avance pour les réponses.

Cordialement,
Flena

Par **Camille**, le **05/03/2009** à **10:30**

Bonjour,

D'abord, j'ai du mal à comprendre comment M. X. a bien pu hériter de son père si celui-ci est encore vivant.

Et ensuite, où est le problème ?

Par **akhela**, le **05/03/2009** à **12:54**

pour la voiture dans tous les cas au fils, pour l'immeuble, j'imagine qu'il s'agit d'une donation en avance d'une succession future et là faut regarder les règles applicables en cas de prédécès du donataire :

-la loi française prévoit-elle le retour dans le patrimoine du donateur? (dans ce cas retour au père)

-à défaut tout au fils.